

Préavis municipal No 2/2023

Aménagement de la cour du collège

Au Conseil Communal de Sullens

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères · ers,

La Commission des finances a été appelée à se réunir le lundi 13 mars 2023 pour discuter du préavis N° 2/2023 relatif à l'aménagement de la cour du collège de Sullens et au remplacement des éléments obsolètes respectivement l'installation de nouveaux jeux. Cette dernière a reçu toutes les explications de la Municipalité in corpore qu'elle remercie. Forte de ces réponses, la Commission peut donc se prononcer sur ce préavis.

Les installations de gymnastique et les jeux à disposition des élèves dans la cour du collège sont vétustes et ne répondent plus aux normes actuelles. Par ailleurs, concernant certaines installations, la sécurité n'est pas assurée (barres fixes qui ne tiennent plus vraiment, revêtement de sol inefficace en cas de chute par exemple). De plus les blocs de béton servant d'assises sont abîmés.

La Municipalité souhaite donc mettre en œuvre un projet visant à rénover cet espace afin de le rendre agréable, fonctionnel et de se conformer aux normes actuelles de sécurité émises par le BPA (zone de chute, sol souple, etc).

Le coût des travaux a été estimé à CHF 145'000.00 TTC. Les finances de la commune sont saines et celle-ci n'a pas effectué beaucoup de dépenses durant le début de cette législature, lui permettant d'amortir ses dettes. Les travaux relatifs au présent préavis seront financés par les liquidités courantes et ne nécessiteront pas de nouvel emprunt. Les coûts seront amortis en 10 ans.

C'est pourquoi la Commission des finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 2/2023 tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Frank Dayen (suppléant)

Eric Dubauloz

Aline Jordan

Henri Martin (président, rapporteur)

Nicolas Valet